

## REPONSES AUX QUESTIONS POSEES 14/09/2018

Q1. Périmètre du schéma directeur :

- L'échelle du schéma directeur est-il sur :  
Guadeloupe - Martinique ?  
ou Guadeloupe-Martinique- Guyane ?

- Confirmez-vous que le volet Diagnostic est attendu uniquement pour le territoire de la Martinique ?

- Confirmez-vous que les entretiens se font eux, sur les 3 territoires : Martinique, Guadeloupe et Guyane ?

Réponse Q1 : L'échelle du schéma directeur est Guadeloupe-Martinique-Guyane  
Le volet Diagnostic de Terrain, ne concerne que la Martinique  
Les entretiens concernent les 3 territoires

Q2. Organisation logistique pour les diagnostics en partie maritime:

Vous soulevez la nécessité de prévoir une organisation logistique particulière ? Par moyens, vous sous entendez par exemple la location d'un bateau tiers pour assister à des opérations de renflouage ? N'est-il pas possible d'embarquer sur le bateau de renflouage pour assister à l'opération ?

Réponse Q2 : Le ou les prestataires qui effectueront ces opérations ne sont pas encore sélectionnés (marché en cours de consultation). De même, les techniques de renflouement/transport ne sont pas définies (situations des BPHU à enlever variée). De ce point vue, même si l'observation sera facilitée par ces prestataires, nous ne pouvons préjuger de la conformité aux règles de sécurité/possibilité d'embarquer avec eux. Il est nécessaire de prévoir une organisation logistique.

Q3. Pouvez-vous confirmer le périmètre de l'étude, à savoir : Martinique et Guadeloupe, exclusivement ?

En effet la filière déconstruction de plaisance peut être très différente si l'on prend en compte Les îles périphériques : après Irma, les quantités de bateaux à traiter ont été et restent considérables (Saint Martin, Vierges, notamment).

Même si les moyens sont situés sur la Martinique ou la Guadeloupe, peut-on prendre en compte la demande périphérique

(Coût et conditions de logistique pour l'acheminement compris) ?

Réponse Q3 : L'échelle du schéma directeur est Guadeloupe-Martinique-Guyane

L'objet est d'essayer de définir les moyens pour une gestion pérenne des BHU sur les 3 territoires, la prise en compte de la demande périphérique, hors situation de crise peut-être intégrer à la réflexion. L'objectif n'est pas d'intégrer dans ce schéma les importants déchets générés par IRMA (même si les filières identifiées pourront participer à l'élimination de cet important gisement).

## REPONSES AUX QUESTIONS POSEES 20/09/2018

Q4. Le cahier des charges mentionne des partenaires. Quelle est la composition du comité de pilotage de l'étude ? Les 3 territoires (Martinique, Guyane, Guadeloupe) y sont-ils représentés ?

Réponses Q4 : Le copil de l'étude n'est pas encore formalisé, il est possible que la Guadeloupe et la Guyane soient présentes en Visio ou en audio.

Q5. S'agissant des délais, il est indiqué que la première version du rapport finale doit être rendue 3 mois après notification du marché, tandis que la mission dure 7,5 mois (la mission se terminant 1,5 mois avant les 9 mois du marché). Pouvez-vous expliciter les raisons de ce choix ?

Réponses Q5 : La préfiguration d'une filière est un mécanisme assez long sur les étapes de concertation/ discussion suite à l'état des lieux/diagnostic et les premières préconisations du BET. C'est pourquoi, il est nécessaire d'avoir un document de travail provisoire support assez tôt dans l'étude permettant à l'ADEME d'animer la réflexion sur la filière.

Q6. Le règlement de consultation annonce une procédure adaptée allégée. Cependant la publicité faite pour cette consultation (sur le site internet de l'agence) satisfait les exigences d'une procédure adaptée ?

Réponses Q6 : Il s'agit d'une erreur du Règlement de consultation : il s'agit d'une procédure adaptée – procédure ouverte raison pour laquelle, il a été fait une publication sur le site ADEME. Le dimensionnement financier de la prestation doit se faire sur la base du cahier des charges techniques de l'étude.

Q7. Quel est le périmètre du schéma directeur à réaliser ?

- Les 3 départements suivants : Guyane, Martinique, Guadeloupe et ses dépendances (Saintes, Désirade, Marie-Galante, etc.) ?
- Les 3 départements : Guyane, Martinique, Guadeloupe et ses dépendances (Saintes, Désirade, Marie-Galante, etc.) et les 2 nouvelles collectivités : Saint Barthélemy et Saint Martin ?

Réponses Q7 : : L'échelle du schéma directeur est Guadeloupe (et dépendances) -Martinique-Guyane. La prise en compte de la demande/offre périphérique, hors situation de crise peut-être intégrer à la réflexion. Il est également possible de proposer des variantes.

Q 8. La mission porte sur la préfiguration de la filière BHU pour les départements français d'Amérique. Confirmez-vous que l'observation des 10 bateaux doit se faire uniquement en Martinique ou doit-on également en proposer en Guadeloupe et en Guyane ?

Réponse Q8 : Le volet Diagnostic **de Terrain**, ne concerne que la Martinique

Q9. Dans le cahier des charges, il est indiqué au chapitre 3 que pour l'observation des prestations d'enlèvement maritime des BHU « le prestataire fera son affaire de l'organisation logistique adéquate ». S'agit-il bien des frais logistiques liés à l'observation des procédures d'enlèvement des épaves et BHU en mer ?

Réponse Q9 : Oui